# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## lois de finances

Question écrite n° 130350

### Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur le manque d'informations relatives à la dépense fiscale présentée dans le projet annuel de performance de la mission "Ville et logement", programme n° 135 "Développement et amélioration de l'offre de logement" annexé au projet de loi de finances pour 2012. Le but du projet annuel de performance comme du rapport annuel de performance, publié en annexe de la loi de règlement étant d'évaluer le coût complet d'une politique, il est impératif de disposer du montant de la dépense fiscale liée à chaque programme. Ceci est d'autant plus important dans un contexte de croissance globale de cette dernière. La dépense fiscale n° 120508 créée en 2006 qui autorise l'"étalement sur 5 ans de l'imposition du versement en capital issu d'un plan d'épargne retraite populaire (PERP) au titre de la primo-accession à la propriété de la résidence principale lors de la retraite", ne donne lieu à aucun chiffrage précis pour les années 2010, 2011 et 2012. Dès lors il n'est pas possible d'en évaluer l'utilité ni son évolution sur les différents exercices budgétaires. Il souhaite donc connaître le montant de cette dépense ou les raisons qui empêchent la publication de ces informations.

### Données clés

**Auteur :** M. Michel Bouvard
**Circonscription :** Savoie (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 130350
**Rubrique :** Finances publiques
**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics et réforme de l'État
**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2012, page 2164
**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)